



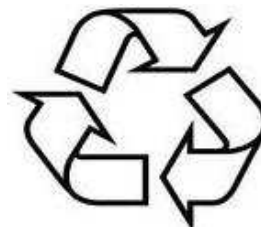
Déchetterie de Grandcour :

La déchetterie est réservée aux habitants de Grandcour et de Vallon.













Les containers des sacs poubelles sont réservés aux habitants de Grandcour. Les sacs-poubelles doivent être munis de vignettes.

Horaires	Lundi	Mercredi	Samedi
Hiver (selon passage à heure d'hiver, soit du 30.10.11 au 25.03.12)	Fermé	15h30 – 16h45	10h00 – 11h45
Eté (Selon passage à heure d'été, soit du 26.03.12 au 28.10.12)	16h00 – 17h45	16h00 – 17h45	10h00 – 11h45

Collecte sélective de déchets et de matières valorisables, voici ce qui est repris



	Désignation	Prix	Nous vous prions de bien vouloir :
	Aluminium et emballages en alu, y compris canettes, fer-blanc (boîtes de conserve)	Gratuit	Rincez ou nettoyez les boîtes de conserve afin d'éviter les odeurs nauséabondes.
	Papier et carton	Gratuit	Pliez les cartons afin de ne pas remplir inutilement la benne
	Uniquement les bouteilles de boisson en PET avec le logo de recyclage PET-Recycling.	Gratuit	Les écrasez et remettez le bouchons.
	Capsules de café en alu	Gratuit	Ne pas les mettre dans la benne alu et ferre blanc.
	Ferraille	Gratuit	10 cts / KG pour les professionnels
	Huiles usagées	Gratuit	Ne pas faire déborder les fûts d'huile. S'ils sont pleins, adressez-vous au responsable de la déchetterie
	Verres	Gratuit	Triez par couleur et séparez le verre plat (vitre)
	Les appareils électriques et électroniques	CHF 1.00/KG pour le transport	Peuvent être rapportés gratuitement où vous les avez achetés ou à La Fondation Mode d'emploi, route de Grandcour 75 1530 Payerne
	Luminaires et sources lumineuses, ampoules	Gratuit	Mettez les ampoules économiques dans le tonneau prévu : elles sont recyclées spécialement.

	Vêtements et chaussures (attachées par paires) propres et encore portables.	Pour soutenir des œuvres d'entraide.	Pas de vêtements sales et défectueux, chaussures seules, chutes de tissu, jouets.
	Déchets spéciaux, bidon de peintures, produits chimiques	Gratuit	Adressez-vous au responsable de la déchetterie pour éviter des pollutions.
	Piles, accumulateurs	Gratuit	Des sets de sachets avec fixation sont gratuitement à votre disposition.
	Déchets biodégradables, petites branches, gazon, feuilles	Gratuit	Pas de foin, fumier, litière de chat, grosses branches. Cette benne sera utilisée pour faire du compost.
	Couches culottes	Gratuit	Dans un sac plastique transparent pour permettre le contrôle.
	Batteries au plomb	CHF 5.00 et 10.00 pièce	Adressez-vous pour chaque dépôt de batterie au responsable de la déchetterie
	Elément électroménager, frigos, congélateurs, potager	CHF 20.00 pièces	Adressez-vous pour chaque dépôt au responsable de la déchetterie
	Déchets encombrants non métalliques,	Gratuit pour les privés.	Pas les déchets plastiques qui tiennent dans un sac poubelle : ils servent de carburants pour brûler les ordures. 30ct/KG pour les professionnels
	Déchets inertes, céramique, porcelaine, argile, assiettes, tasses.	Gratuit pour les privés.	Pas de grosses quantités et de déchets des entreprises. CHF 20.00 / m ³ (rénovation)
	Grosses branches de taille	Gratuit, vont être broyées.	Pas de grosses quantités. Les chars et remorques vont directement chez Fricompost à Avenches
	Bois, vieux meubles,	Gratuit	Ne pas faire déborder la benne, s'adresser au responsable de la déchetterie. CHF 20.00 / m ³ pour les professionnels et rénovation
	Polystyrène	Gratuit en petite quantité	Pour des grosses quantités, des sacs peuvent être achetés au responsable de la déchetterie, CHF 14.00 pièce

Le tri et l'élimination des déchets est un service communal onéreux, mais un devoir écologique. Ensemble nous pouvons diminuer l'impact de nos déchets sur l'environnement et les coûts de fonctionnement de la déchetterie.

Pour rappel, les ordures sont incinérées sans apports de carburant grâce aux déchets plastiques. Il est donc important de les mettre dans les sacs poubelle et non pas dans la benne des déchets encombrants. La chaleur récupérée est utilisée pour le chauffage à distance et pour la production d'électricité, ce qui diminue les coûts d'élimination.

Les feux en plein air (feux de jardin) sont interdits à moins de 60m des habitations. Les déchets de jardin, branches sont à apporter à la déchetterie où ils seront utilisés pour faire du compost et des copeaux de bois. Ces copeaux sont mis gratuitement à votre disposition.

La Municipalité